

Les biens publics mondiaux

2008

La notion de biens « publics » ou « communs » est ancienne. Dans l'économie classique, elle se réfère aux biens que le marché ne peut fournir (infrastructures, services publics, éducation, air...) mais qui sont nécessaires pour pouvoir vendre et acheter les biens privés qu'il produit.

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) définit les biens publics à l'échelle mondiale comme des « biens dont les avantages s'étendent à tous les pays, populations et générations ».

La question du droit aux BPM et des modalités de leur gouvernance internationale est au cœur du DD puisque celui-ci vise à préserver dans le présent et pour les générations futures les biens et services d'intérêt collectif : paix, environnement sain, climat préservé, connaissances, santé...

L'émergence d'une justice pénale internationale, les conventions environnementales, celles sur les droits humains, témoignent de la reconnaissance progressive de biens communs mondiaux. La France et la Suède sont à l'initiative d'un groupe de travail international qui a défini six biens publics prioritaires, recoupant les objectifs du Millénaire pour le développement : paix et sécurité, commerce international, stabilité financière, gestion durable des ressources naturelles, prévention et contrôle des maladies transmissibles, connaissance et recherche.

Ressources web

- <http://www.bpem.org>
- <http://www.sdn.undp.org/gpgn/>
- <http://www.gpgtaskforce.org>